

N°21

Novembre
2010

LOU BECAN

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

Alors que notre village a retrouvé le calme de l'automne, je souhaite revenir sur le bel été que nous avons connu, rythmé par de multiples animations : à côté des nombreux concerts organisés à l'église ou en extérieur sur la place du village, deux événements ont marqué l'été : la traditionnelle fête du village, organisée par le Comité des Fêtes et les premières rencontres cinématographiques «Caméra en Campagne» entre le 3 et le 5 août; la réussite de cette manifestation, portée par la Communauté des Communes, avec le concours indispensable de nombreux bénévoles, fut totale puisque près de 700 personnes ont, au total, assisté aux projections et conférences. A la fin de l'été, la commune a eu le plaisir d'accueillir le départ de la course VTT TransVercors avant que le «Repas des Habitants» permette à plus de 140 habitants de se retrouver sous un soleil radieux. Élus et habitants ont fait part de leur grande satisfaction d'avoir pu profiter de toutes ces animations. Qu'il me soit ici permis de remercier l'ensemble des acteurs qui ont rendu possible ce bel été; dans nos petits villages, l'implication de tous est la clé d'une telle réussite : à la base, les associations communales et leurs bénévoles s'investissent inlassablement dans de multiples animations. Les partenaires institutionnels jouent évidemment un rôle important qu'il s'agisse du versement de subventions (Communauté des Communes, Parc, Conseil Général...) ou de l'organisation d'événements culturels. Ce bilan positif appelle aussi à la vigilance : les bénévoles ne sont pas inusables, la lassitude se fait parfois légitimement sentir chez certains et il est bon que chacun de nous fasse l'effort de s'investir. J'espère que nous serons nombreux à le faire dès le mois de février, à l'occasion de la «Saint Blaise». La municipalité souhaite en effet faire revivre cette ancienne vogue pour nous permettre de nous retrouver, en plein cœur de l'hiver. Je ne doute pas que vous répondrez à nouveau présents!

Pierre-Louis Fillet, maire

Infos municipales

Echo du conseil
page 2

Dossier Salle Réunion
page 11

Dossier Lotissement
page 14

La vie du village

Ca s'est passé ici
page 15

Agenda
page 20

Les associations
page 21

Infos diverses
page 22



>> INFOS MUNICIPALES

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, notamment lors des réunions des conseils municipaux des mois de juillet à septembre 2010. Les décisions sont classées par thème.

URBANISME

✓ CERTIFICAT D'URBANISME

REPERE

CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme (CU) est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il en existe deux types :

► Certificat d'Information

Demandé en l'absence de projet précis, il renseigne de manière générale sur les règles d'urbanisme (dispositions, servitudes, taxes...)

► Certificat Opérationnel

En plus de ces renseignements, ce CU précise si le terrain peut être utilisé en vue d'un projet et donne l'état des équipements publics existants ou à créer.

Délai d'obtention : 1 mois et 2 mois.

Durée de validité : 18 mois reconductible 1 fois.

Renseignements et formalités à remplir en mairie.

Les élus se sont prononcés en faveur de la restauration d'un ancien corps de ferme.

Jean-Noël Drogue a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel en date

du 15 juillet 2010 pour la réhabilitation d'une grange en habitation située au hameau des Combettes. Une précédente demande déposée en 2009 a été refusée au motif que l'alimentation en eau potable de la construction n'est pas assurée. Le projet prévoit d'utiliser une citerne d'eau de pluie. En effet, le hameau (composé de deux habitations) n'est pas desservi par le réseau d'eau communal car il est situé à plus d'un kilomètre de la conduite d'eau potable et à une altitude supérieure à celle du réservoir (relevage nécessaire).

Les élus ont cependant émis un avis favorable pour plusieurs raisons.

- Sur un plan architectural et historique, il est important de permettre la rénovation de cet ancien corps de ferme et valoriser un bâtiment typique du Vercors ;

- Cette réhabilitation permettra à des jeunes habitants de pouvoir rester

sur la commune tout en économisant des terrains agricoles, dans un contexte où il convient d'optimiser l'urbanisation pour préserver les surfaces agricoles ;

- Cette réhabilitation optimisera les réseaux existants : les réseaux d'électricité et de téléphone sont à proximité ; la route est entretenue et déneigée en hiver pour l'habitation voisine.

- S'agissant de l'eau, l'habitation voisine est habitée à l'année et ne dispose pas d'accès au réseau public d'eau potable. Les habitants utilisent une citerne d'eau de pluie pour les besoins courants.

- Le pétitionnaire s'est engagé par écrit à ne pas demander de raccordement au réseau d'eau potable ; comme l'extension du réseau d'eau représenterait un coût très important pour le budget communal pour seulement deux habitations, la Commune est en droit de ne pas procéder au raccordement du hameau des Combettes.

Le Conseil Municipal soutient donc la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par Jean-Noël Drogue et réaffirme sa volonté de ne pas procéder au raccordement au réseau d'eau potable du hameau des Combettes.





FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ

*Camille et Alexandre Michel, résidence principale au lotissement

EN COURS

*Sarl Blanc : extension supplémentaire d'un entrepôt projeté et pose de panneaux photovoltaïques

DÉCLARATION PRÉALABLE DÉLIVRÉE

*Coutier Jacques : abri de jardin
*Glénat Gérard : panneaux photovoltaïques sur une ancienne grange

*Weiss Patrice : panneaux photovoltaïques sur l'habitation

*Petronne Mireille : agrandissement du balcon et isolation par l'extérieur

EN COURS

*Audemard Jean : isolation par l'extérieur, reprise de la toiture et des fenêtres

CERTIFICAT D'URBANISME DÉLIVRÉ

* Jean-Noël Drogue : réhabilitation d'une grange aux Combettes

✓ ÉLECTRIFICATION LA PRETTE SUD

Rappel : LA COMMUNE DOIT ENGAGER DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION POUR L'URBANISATION DU SECTEUR DE LA PRETTE SUD. DES PERMIS DE CONSTRUIRE ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS. L'INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX (PVR) PERMETTRA DE RÉPERCUTER UNE PARTIE DES COÛTS DE CES TRAVAUX SUR LES PÉTITIONNAIRES.

Le SDED a transmis le chiffrage et le montage financier pour l'électrification (alimentation des parcelles classées constructibles dans la carte communale) :

Coût total des travaux : 58 037.60 €

*Financement du SDED: 19 4409.39 €

*Récupération de la TVA par le SDED, maître d'oeuvre : 9 512.36 €

=> Restent à charge de la commune : 29 115.85 €

Le coût des travaux ne comprend pas les frais de réseaux de téléphone (estimés à 8000 euros).

Le coût inclut les frais de dépose de

la ligne qui monte depuis Picot pour alimenter les maisons Rivassoux, Sablayrolles, Valentin et Lahondes qui seraient alimentées par le nouveau transfo. Les élus ont demandé à ce que la dépose de la ligne ne soit pas effectuée dans l'immédiat afin de limiter au maximum les frais. Le reste du chiffrage est approuvé; il sera revu à la baisse pour tenir compte du report de la dépose.

✓ RENFORCEMENT DE LA PRETTE NORD ET DE LA MADONE

Rappel : LA COMMUNE DOIT FINANCER DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE EN SOUTERRAIN POUR LA PRETTE NORD ET LA MADONE. LE RENFORCEMENT SE FAIT DEPUIS LE TRANSFORMATEUR INSTALLÉ AU TERRAIN DE TENNIS.

Coût total des travaux TTC : 84 000 €

*Financement du SDED : 54 600 €

*Récupération de la TVA par le SDED, maître d'oeuvre : 13 767.60 €

=> Restent à charge de la commune: 15 632.40 €

Les travaux incluent le changement du câble électrique jusqu'à la maison

de André Callet-Ravat.

Les élus souhaitent des compléments d'information sur le financement des travaux avant de se prononcer.

✓ CONSTRUCTION EN RONDINS

Les élus ayant été interrogés par des particuliers sur la question des constructions en rondins de bois, une discussion s'est engagée au sein du conseil municipal. Une majorité a exprimé le souhait qu'il n'y ait plus d'opposition de principe pour ce type de construction, qui se développe dans certaines communes voisines. Il faudrait voir au cas par cas avec les pétitionnaires; selon les services de la DDE, il conviendrait aussi de pouvoir évoquer cet aspect avec les services du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de la Drôme; ces derniers apportent des conseils en architecture aux élus.



✓ GARDERIE - PÉRISCOLAIRE

Rappel : DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA MUNICIPALITÉ ORGANISE UN SERVICE DE GARDERIE-PÉRISCOLAIRE POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINT-JULIEN ET SAINT-MARTIN, DE 16H30 À 18H30. POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010, MYRIAM AUDEYER S'EST CHARGÉE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS. ELLE EST EN CONTRAT AVEC LA COMMUNE DEPUIS SEPTEMBRE 2008. ELLE BÉNÉFICIE D'UN CONTRAT AIDÉ À HAUTEUR DE 90% (L'ÉTAT PREND EN CHARGE 90% DE SON SALAIRE). LE DELTA DE 10% RESTANT À CHARGE DE LA COMMUNE EST COUVERT PAR LA PARTICIPATION DES PARENTS UTILISATEURS (2€ DE L'HEURE).

Le service de garderie périscolaire a connu une bonne fréquentation durant l'année scolaire 2009-2010 : 1300 heures ont été consommées soit une recette de 2 600€ ; cela représente une augmentation de 31% par rapport à l'an-

née précédente. Cela est encourageant et confirme la pertinence de ce service pour les parents. Sur un plan budgétaire, le service est légèrement excédentaire : les 1 000€ dégagés ont permis de couvrir le coût de la formation que tout employeur est tenu de payer aux employés bénéficiaires de contrats aidés.

Les élus ont pris plusieurs décisions concernant ce service. Myriam Audeyer qui apporte grande satisfaction dans sa mission a bénéficié d'un renouvellement exceptionnel de contrat pour une durée d'un an sur le poste d'agent d'animation, qui comprend, outre le périscolaire, la surveillance de la cantine et le ménage dans les locaux des communes de Saint Julien et Saint Martin. Il s'agit d'un Contrat Unique d'Insertion signé pour une période de 12 mois à compter du 1er août 2010, et pour une durée de 30 heures hebdomadaires. Le taux d'aide de l'Etat est passé de 90% à 95%.

Compte tenu de l'excédent ci-dessus évoqué et d'un taux de prise en charge encore plus avantageux (la commune n'a plus que 5% à sa charge), il a été décidé de baisser le tarif horaire du service. Les élus tiennent à ce que le service s'équilibre mais ne souhaitent pas pour autant faire de «bénéfice» sur le dos des utilisateurs. Pour l'an-

née scolaire 2010-2011, le tarif horaire a été fixé à 1,70€.

Il a aussi été évoqué la possibilité de déplacer la garderie périscolaire, actuellement à Saint-Martin, dans les locaux de Saint-Julien (salle de réunion), afin de résoudre le problème de transport des plus petits, qui n'ont pas encore le droit d'emprunter la navette. Compte tenu des travaux à venir dans la salle de réunion, cette hypothèse sera étudiée, avec les élus de Saint-Martin pour 2011.

✓ CANTINE POUR LES ENFANTS

RAPPEL : LES ENFANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SCOLARISÉS A SAINT-MARTIN SONT ACCUEILLIS 4 JOURS PAR SEMAINE DANS DES LOCAUX DE LA MAIRIE DE SAINT-MARTIN POUR LA CANTINE DE MIDI. LES REPAS SONT LIVRÉS PAR L'HÔTEL DU VERCORS. LE PRIX DU REPAS (FOURNITURE DU REPAS, ENCADREMENT, REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT...) EST PAYÉ À MOITIÉ PAR LES PARENTS ET PAR LES MAIRIES.

Le coût des repas a augmenté de 30 centimes. Ce surcoût est supporté à moitié entre les parents et la mairie. La conception des repas est encadrée par une nutritionniste.

S'agissant des enfants de l'école de Saint-Julien, jusqu'à présent, les enfants de maternelle pouvaient être accueillis par la garderie Les Verco-

quins. Or, depuis la rentrée de septembre, la halte-garderie n'accueille plus les enfants pour le repas de midi. En effet, cet accueil bloque des places de crèche pour un temps très court, empêchant un accueil à la journée d'autres enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire. Le taux d'occupation de la crèche est très bon et les employés ne peuvent pas répondre à toutes les demandes.

L'accueil des maternelles pour le repas de midi concerne une dizaine de familles.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

- L'accueil par les assistantes maternelles (il reste quelques places disponibles)

- Une salle hors sac dans la salle de réunion (avec un repas préparé par les parents et un encadrement)

- La livraison du repas chaud dans la salle de réunion et un encadrement

- Une navette avec accompagnateur pour transporter les enfants à la cantine de Saint Martin

- La prise des repas au Centre de la Matrassière, qui assurerait le transport des enfants (un devis a été transmis : 4,5€ par repas + 34€ de frais fixes par jour pour l'encadrement et le transport)

Une enquête a été réalisée auprès de tous les parents des élèves de maternelle, pour évaluer le besoin et l'urgence de mettre en place un service de cantine, ainsi que les conditions de cette mise en place. Pour cette année scolaire, la plupart des parents se sont organisés, à l'exception de trois familles. L'enquête montre cependant que le besoin existe, et qu'un service de cantine pour les maternelles serait très utile pour les parents qui travaillent. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que la commission scolaire intercommunale étudie la meilleure solution pour proposer un service de cantine à Saint Julien à compter de 2011.





VOIRIE- CHEMINS

✓ AMENDES DE POLICE 2010

Rappel : LE CANTON DISPOSE D'UNE ENVELOPPE DITE DES AMENDES DE POLICE. SON MONTANT EST PROPORTIONNEL AUX CONTRAVENTIONS ÉMISES SUR NOTRE TERRITOIRE. CETTE ENVELOPPE EST REPARTIE ENTRE LES 5 COMMUNES. SAINT-JULIEN DISPOSE DE 2 000€. L'ARGENT DOIT ÊTRE AFFECTÉ À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Les élus ont affecté ces 2000€ aux éléments suivants : (prix TTC)

- Acquisition de barrières de sécurité à poser devant l'école : 971€.
 - Travaux de maçonnerie pour pose des barrières de sécurité : 846€.
 - Acquisition de panneaux pour délimitation de parkings : 468€.
- Soit un montant total de 2 286€.

✓ STATIONNEMENTS DES COMMERCES DU VILLAGE

A la demande de la pizzeria Bois Barnier, en accord avec le café Brochier, les élus ont essayé de trouver une solution aux problèmes de stationnement dans le village durant l'été. En effet, les voitures des randonneurs bloquent des places de parking au détriment de leurs clients.

Il est décidé de :

- réserver deux places de parking pour la pizzeria et deux places pour le café Brochier avec un panneau indiquant « de juin à septembre, de 11h à 16h, stationnements réservés à la clientèle du restaurant ».
- indiquer qu'il existe un parking le long du cimetière avec deux panneaux Parking (un vers l'église et un vers la bascule).
- tracer des places de parking le long du cimetière.

✓ AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR SUD ENTRÉE DU VILLAGE

Rappel : AFIN DE RÉGLER LES PROBLÈMES DE CIRCULATION LIÉS AU RETOURNEMENT DE POIDS LOURDS ET LES PROBLÈMES DE VITESSE EXCESSIVE, LE CARREFOUR DE L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉ AFIN DE COUPER LA POINTE. CES TRAVAUX SONT PRIS EN CHARGE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME.

Lors de sa venue le 31 mai en mai-rie, Cédric Méjean a confirmé que les travaux d'aménagement du carrefour sud du village (entre la RD 103 et la RD 612) seront effectués avant la fin de l'année en cours. Les services du Département proposent un plan d'aménagement. Le Département se portera acquéreur de la pointe de la parcelle appartenant à Françoise

REPÈRE

DDE, DDT, Service des routes...
Qui fait quoi?

Depuis quelques années, la DDE, connue de tous, Direction départementale de l'Équipement, service de l'état dans le département créée en 1967, a été profondément modifiée.

Depuis 2007, les compétences routières qui incombait autrefois à la DDE - et notamment en montagne, le déneigement - ont été transférées aux services des routes du Conseil Général.

Depuis 2010, la DDE, qui conservait encore ses prérogatives en matière d'urbanisme (instruction des diverses demandes...), d'habitat, d'appui aux collectivités, a fusionné avec la DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la forêt).

Ces anciennes directions sont désormais rassemblées au sein des uniques DDT, direction départementale des territoires. L'appellation DDE n'existe plus.

Chatelan. La commune devra aménager et entretenir la partie de route délaissée devant la maison de André Callet Ravat.

✓ ENQUÊTE DE VOIRIE

Rappel : UNE ENQUÊTE DE VOIRIE DEVRAIT PROCHAINEMENT ÊTRE LANCÉE POUR PROCÉDER AU CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES

Les élus ont demandé aux services instructeurs de la DDT (ex DDE) de faire rapidement aboutir la procédure en cours depuis de longs mois. La modification des plans doit être réalisée par ces services.

EAU-ASSAINISSEMENT

✓ RACCORDEMENT DE LA FONTAINE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

RAPPEL : DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA FONTAINE DU VILLAGE CONNAÎT RÉGULIÈREMENT DES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU. LA SOURCE QUI L'ALIMENTE EST SOUVENT ASSÉCHÉE DURANT L'ÉTÉ ET L'EMPLACEMENT DU RÉSEAU N'EST PAS CONNU PRÉCISÉMENT.

Après diverses solutions envisagées pour résoudre le problème, il a été décidé de raccorder la fontaine au réseau communal, en solution de dépannage lorsque l'eau ne coule plus.

L'entreprise Blanc a réalisé les travaux pour un coût total de 2 313€ HT. Cette solution sera actionnée dès que des problèmes seront constatés.

✓ SINISTRE A LA STATION D'ÉPURATION

RAPPEL : EN AOÛT 2009, A ÉTÉ CONSTATÉ SUR UN DES QUATRE FILTRES A SABLE DE LA STATION D'ÉPURATION UN AFFAISSEMENT DU FAIT DE LA FORMATION DE DEUX SCIALETS. LE FILTRE EST INUTILISABLE.

Une réunion a eu lieu le 19 juillet dernier, réunissant les élus municipaux, Gilles Nicot et André Béliard du Cabinet Nicot, Rémi Vergne du service SATESE du Conseil Général, Messieurs Lucas et Parraud de l'entreprise Eiffage, ainsi que les experts auprès des assurances de l'entreprise Eiffage et du Cabinet Nicot.

Le but de la réunion était de trouver une solution pour réparer le dommage sur

la base de l'étude géotechnique réalisée en avril 2010. Après discussion et visite sur les lieux, trois solutions sont envisagées :

- Maintenance des filtres en l'état (après confirmation par Gilles Nicot que la station peut fonctionner avec seulement 3 filtres)

- Création d'un nouveau filtre à sable en remplacement du filtre endommagé. Une étude géotechnique sera réalisée si cette solution est retenue

- Réhabilitation du filtre à sable endommagé.

Le cabinet Nicot et l'entreprise Eiffage travailleront de concert pour fournir un chiffrage des trois solutions. Un économiste sera mandaté par les assurances pour trancher. Le coût des études préliminaires et des chiffrages est pris en charge par l'assureur.

Les élus ont d'ores et déjà fait part de leur opposition à la première solution. La commune attend les conclusions.

✓ RÉSERVOIR DES ORCETS

Le réservoir a été vidé et entièrement nettoyé en juin par l'agent technique de la commune aidé d'élus.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

✓ TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS COMMUNAUX

RAPPEL : LA COMMUNE DISPOSE DE PLUSIEURS APPARTEMENTS QU'ELLE LOUE. IL CONVIENT D'Y RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DÈS QU'ILS SE LIBÈRENT.

L'appartement de l'école s'est libéré cet été. C'est l'institutrice de l'école de Saint-Julien, Hélène Négrel, qui l'occupe depuis fin août. Ce mois de battement a été mis à profit pour réaliser des travaux d'entretien : c'est Julien Ruther, agent technique recruté en contrat aidé pour une durée de 6 mois (CAE à hauteur de 90%), qui s'en est chargé. La plupart des peintures des murs, des portes et encadrements ont été refaites. Le sol de la cuisine a été changé. Différents autres petits travaux ont aussi été effectués.

Le studio du presbytère a été libéré fin août. Un nouveau locataire l'occupe depuis début octobre. Il s'agit de Paul Guibert, stagiaire dans l'exploitation agricole d'Aymeric Arnaud. Julien Ruther a profité du mois de septembre pour repeindre le studio et effectuer diverses petites réparations (chauffe eau...).

✓ DIVERS TRAVAUX AU VILLAGE

Le renfort apporté par Julien Ruther à Jean-Noël Drogue a permis la réalisation de nombreux petits travaux d'entretien sur les bâtiments communaux : à la salle des fêtes, des peintures ont été réalisées (fenêtres intérieures et extérieures, WC). Une bonne partie des menuiseries de tous les bâtiments communaux (appartements, mairie, école...) a également pu être entretenue. Les boîtes aux lettres du lotissement ainsi que l'enseigne ont été installées. D'autres travaux, comme la reprise du mur du cimetière sont envisagés.

RÉNOVATION ANCIENNE POSTE

✓ DÉBUT DES TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste vont commencer en novembre. Les appels d'offres ont été réalisés, les entreprises retenues. Les demandes de subvention sont en cours d'instruction auprès de la Région et du Conseil général. Le CALD nous apporte une aide pour monter le plan de financement. Un prêt à taux avantageux devrait être obtenu auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Le montant total des travaux devrait avoisiner les 180000€ (travaux, frais de maîtrise d'oeuvre, architecte, bureau de contrôle). Un dossier complet sera présenté dans le prochain numéro de Lou Becan (plan, financements, entreprises retenues), quand tous les éléments financiers seront connus.

CIMETIÈRE

✓ TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission s'est réunie afin de faire le point sur les travaux

qu'il va falloir réaliser au cimetière communal.

Le cimetière actuel de Saint-Julien date du début des années 1860. Il se trouvait avant cette date autour de l'église, comme souvent dans les villages. Le plan du cimetière, celui de la porte d'entrée et la surveillance des travaux ont été confiés à Raymond Brochier, instituteur communal, fondateur du café Brochier. Depuis 150 ans, ce cimetière accueille toutes les sépultures des habitants du village. Le constat actuel est simple : il n'y a plus assez de places disponibles. La loi prévoit que «Les terrains consacrés à l'inhumation des morts doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année». Cela n'est évidemment pas le cas actuellement.

Pour répondre aux demandes de sépultures et de nouvelles tombes, la municipalité envisage plusieurs solutions.

- Lancer une procédure d'abandon en vue de récupérer les concessions abandonnées : la procédure est très stricte et longue (3 ans)

- Récupérer les concessions dont les propriétaires veulent se défaire. La commune devra également créer une fosse commune,

actuellement inexistante.

- Étendre le cimetière dans la partie Nord : la commission a travaillé sur ce projet, réalisé quelques croquis afin de mesurer l'impact paysager. Cette extension devra également permettre, par son traitement paysager, l'embellissement de la partie nord du village. Cette extension sera également l'occasion de créer un funérarium actuellement inexistant.

La liaison entre les deux parties du cimetière (l'ancienne et la nouvelle) se fera au moyen de la création d'un passage pour les piétons, dans le mur nord.

La commission propose de se rapprocher des services du CAUE pour avoir une première approche du projet.

CRÈCHE

✓ TRAVAUX DEMANDÉS

L'association «Les Vercoquins», qui gère la crèche-halte-garderie, représentée par sa présidente, Frédérique Germain, demande à la mairie, propriétaire des locaux, l'aménagement du grenier de la structure. Des problèmes de place et d'isolation sont en effet constatés depuis les derniers grands travaux de 2007. L'exiguïté ne permet pas actuellement des conditions de travail satisfaisantes.

La demande porte sur l'isolation et l'aménagement du grenier dans le but d'obtenir :

- Un bureau pour la directrice



-Une salle de repos comprenant aussi un placard vestiaire pour le personnel employé

-La transformation du bureau actuel en un lieu d'accueil spécial bébé

L'association va établir des plans des aménagements demandés, et les présentera rapidement aux élus. Le projet sera soumis à approbation du médecin PMI (Protection Maternelle Infantile).

Dans l'attente, la commune étudiera les possibilités de financement (subventions Etat et Région). Une subvention de 25% est envisageable dans le cadre du CDRA (Région Rhône-Alpes).

Le montage financier se fera en partenariat avec la crèche.

D'une manière plus générale, les élus constatent que des travaux sont régulièrement réalisés en vue d'améliorer et de remettre aux normes les locaux de la crèche (les derniers ayant été engagés en 2007 et achevés en 2009).

Cependant, de nouvelles améliorations risquent d'être sans cesse demandées, et les locaux ne sont pas extensibles à l'infini. La très bonne fréquentation de la structure témoigne d'une demande croissante qui peine à être toujours satisfaite.

Une réflexion est peut-être à engager sur l'avenir de la crèche, et sur la façon d'assurer le développement de son activité (construction d'un bâtiment neuf, extension nouvelle ...)

SPORT

✓ PISTE VTT

Suite à la demande d'enfants du village, Pierre Hustache propose la réalisation à l'aire de pique-nique d'une piste de Skating-VTT. Le projet envisagé, qui consiste à créer quelques bosses de terre engazonnées, ne coûterait quasiment rien, et créerait un attrait pour les enfants du village. La Communauté des Communes étant gestionnaire du terrain, ce projet a été proposé au Conseil Communautaire afin d'obtenir son accord. La question de la responsabilité a été soulevée par ce dernier, même si un avis favorable de principe a été donné.

Plus globale, une réflexion est en cours à la CCV sur l'aménagement de ce lieu, afin de lui donner une plus grande attractivité pour les enfants et les familles.

✓ TARIFS HERBOUILLY

Le conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs proposés par le Conseil Général, pour l'accès aux pistes de ski de fond du domaine d'Herbouilly, pour la saison 2010-2011.

LOTISSEMENT

RAPPEL : LE LOTISSEMENT LES FORILLES EST UN LOTISSEMENT COMMUNAL. LES TRAVAUX DE VIABILISATION ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2009. DEUX LOTS SUR SIX SONT DÉJÀ VENDUS ET UN 3^E EST EN PASSE DE L'ÊTRE.



✓ INAUGURATION

L'inauguration a été programmée le 11 septembre. Tous les financeurs ont été invités.

✓ MODIFICATION DE RÉSEAU

Camille et Alexandre Michel ont signé le 3 juin le compromis de vente pour le lot 4 du lotissement. Ils demandent l'autorisation de pouvoir déplacer le tronçon de canalisation des eaux usées qui traverse leur lot 4, afin d'optimiser la partie constructible de leur parcelle. Ils pourraient ainsi planter leur maison plus au nord. Ils pren-



draient à leur charge le coût des travaux. Le plan de modification du tracé est étudié par les élus.

Frédéric Bonin, maître d'œuvre des travaux de viabilisation, a entériné cette modification au niveau technique. Les travaux devront être réalisés et contrôlés par l'entreprise qui a effectué la viabilisation.

C.C.A.S.

✓ CADEAU DE NOËL

Le C.C.A.S., Centre Communal d'Action Sociale, a décidé que le cadeau offert aux anciens de notre commune, serait cette année un colis qui sera distribué par les élus. Cette distribution aura lieu sans doute le week-end des 18 et 19 décembre 2010. L'année dernière un repas avait été offert au Café Brochier.

COMMUNICATION

✓ FIBRE OPTIQUE

RAPPEL : LE SYNDICAT ADN, ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE, A DÉROULÉ SUR LA COMMUNE, LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE PRINCIPALE LA FIBRE OPTIQUE. POUR L'INSTANT NON UTILISÉ, CE RÉSEAU GARANTIRA BIENTÔT UN ACCÈS TRÈS HAUT DÉBIT À INTERNET.

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, relatif à l'opération de mise en service de l'armoire de rue pour le réseau haut débit (fibre

optique).

Ce devis s'établit comme suit :

Coût total : 25 202€ TTC

*Financement du SDED : 16 932 €

*Récupération TVA par maître d'ouvrage : 4130€

*Participation forfaitaire communale : 4 139€

Les élus acceptent ce plan, parce que la participation communale sera intégralement prise en charge par le maître d'oeuvre, ETDE.

Au final, cette opération ne coûtera donc rien à la commune.

Par ailleurs, des désordres constatés à la suite des travaux n'ayant toujours pas été résolus (suppression de bornes...), un courrier a été adressé à l'entreprise pour la sommer d'y remédier dans les plus brefs délais.

✓ SITE INTERNET

RAPPEL : LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST OPÉRATIONNEL www.stjulienenvercors.fr

La commission chargée du site se réunit régulièrement pour effectuer des mises à jour et des modifications en cas de problèmes. Toutes les personnes souhaitant faire vivre ce site sont les bienvenues. A noter en ligne, la présentation «sensible» de notre village par une talentueuse plume connue de tous!

PERSONNEL COMMUNAL

✓ RECRUTEMENT

RAPPEL : POUR FAIRE FACE À L'IMPORTANTE CHARGE DE TRAVAIL CONSTITUANT L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, ET FACE AU COÛT

QUE REPRÉSENTENT LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES QUI NE PEUVENT ÊTRE FAITS PAR L'AGENT TECHNIQUE, FAUTE DE TEMPS, IL A ÉTÉ CONVENU DE RECRUTER UN AGENT TECHNIQUE POUR 6 MOIS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDÉ.

Suite à la diffusion d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un agent technique en contrat aidé, sept personnes ont adressé leur candidature en Mairie. Quatre ont été retenues par la commission chargée du recrutement, puis auditionnées par des élus. Le choix de la commission s'est porté sur la candidature de Julien Ruther, 29 ans, originaire de Saint-Romans, souhaitant venir s'établir sur le Vercors. Le conseil municipal a créé, à compter du 1er juillet 2010 et pour une période de 6 mois renouvelable, un poste d'agent technique polyvalent, dans le cadre des contrats uniques d'insertion (contrat aidé par l'État à 90%), pour une durée de 26 heures hebdomadaires annualisées.

Les missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

- Travaux d'entretien des bâtiments communaux, intérieur et extérieur (plomberie, peinture, petite maçonnerie...)
- Entretien du village et des voies communales
- Aide sur des travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement
- Divers travaux de maintenance, d'entretien et de bricolage.

Un planning des tâches est établi par les élus afin de fixer les priorités.

DIVERS

✓ RAMASSAGE SCOLAIRE

RAPPEL : LE RAMASSAGE SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DU COLLÈGE S'ARRÊTE AU VILLAGE DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

Les élus ont demandé au Conseil Général que le ramassage scolaire puisse être étendu jusqu'au hameau des Janis. Plusieurs enfants et familles sont concernés. L'année dernière, une précédente demande d'extension jusqu'aux Clots avait été refusée par les services du Conseil Général, pour motifs économiques.

✓ VOGUE SAINT-BLAISE

RAPPEL : LA VOGUE DE LA SAINT-BLAISE, ORGANISÉE DÉBUT FÉVRIER A LONGTEMPS CONSTITUÉ UNE IMPORTANTE FÊTE DE VILLAGE. ELLE A DISPARU DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

Les élus pensent qu'il faudrait relancer une fête de village durant l'hiver pour faire revivre cette traditionnelle vogue de la Saint-Blaise. A cette fin, l'ensemble des associations communales sera rassemblé pour en discuter. Plusieurs pistes sont évoquées : repas ouvert à tous les habitants, organisation d'une nocturne de ski...

✓ STATUTS C.C.V.

RAPPEL : LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU VERCORS EST RÉGIE PAR DES STATUTS QUI FIXENT SON FONCTIONNEMENT. LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES PAR UNE MAJORITÉ DE CONSEILS MUNICIPAUX.

Le Conseil Communautaire a voté de nouveaux statuts le 27 mai 2010 afin d'entériner la rétrocession à la commune de La Chapelle de la gestion de la piscine et la modification du nombre de vice-présidents. Les élus ont approuvé ces statuts.



FOCUS

ÉCOLE PRIMAIRE : LA RENTRÉE 2010

Depuis près de 20 ans déjà, les écoles de Saint-Julien et de Saint-Martin sont réunies dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui permet aux enfants de maternelle de venir en classe à Saint-Julien et à ceux de primaire (du CP au CM2) d'aller à Saint-Martin. Créé dans un contexte de faiblesse des effectifs, le RPI fonctionne très bien. Des navettes sont organisées entre les deux écoles, un service de cantine et de garderie-périscolaire existe depuis quelques années.

Depuis le jeudi 2 septembre 2010, les enfants des communes de Saint-Julien et de Saint Martin ont repris le chemin de l'école.

Pour l'école maternelle, cette année encore, c'est Hélène Négrel la maîtresse des PS (petite section), MS (moyenne section) et des GS (grande section).

12 élèves de PS sont venus s'asseoir pour la première année sur les bancs de l'école et portent ainsi l'effectif de la classe à 25 élèves.

Les projets de la classe sont nombreux, de l'élevage d'escargots à la découverte des sens.

Pour l'école élémentaire, Alain Gauthier a repris la classe de cycle 2 (CP et CE1) et Carole Henry, la classe de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

Afin d'équilibrer les effectifs, les enseignants se sont vus contraints de diviser le groupe de CE2. Ainsi, la classe de cycle 2 est composée de 24 élèves et celle de cycle 3 de 25 élèves.

Cet aménagement n'empêche en rien un ensemble de projets intéressants pour les enfants : danse folklorique, cross du collège...

Pour ce trimestre, c'est un spectacle musical qui est offert aux élèves des trois classes et qui permettra de débiter une année où la musique occupe une place de choix.

Entre les projets de l'APE et les projets des enseignants, une fois de plus, nos enfants auront une année scolaire riche et savoureuse.

-Nadège F.-





LA SALLE DE RÉUNION

Utilisée par de nombreuses associations et personnes en diverses occasions, la salle de réunion a besoin de travaux de rénovation notamment pour régler les problèmes de chauffage. Ces travaux ont commencé.

Une salle souvent utilisée

La salle de réunion, souvent appelée «salle du troisième âge» est la salle communale la plus occupée du fait de sa taille adaptée et de la proximité avec la mairie. Elle a été créée en 1988 dans une ancienne classe d'école, autrefois l'école des filles.

Le Club des Aînés Ruraux, «les Jonquilles» a pris l'habitude de s'y retrouver tous les mercredis après-midi d'octobre à juin depuis plus de 20 ans. De nombreuses autres associations communales s'y retrouvent aussi épisodiquement.

Une salle occupée par les Aînés Ruraux, l'école, les réunions...

L'école et la crèche l'occupent par-

fois notamment pour la pratique de la gym ou des séances de lecture pour les enfants de l'école maternelle.

La mairie et d'autres collectivités (APAP, Contrat de Développement Rhône-Alpes...) l'utilisent également régulièrement. Cette salle sert aussi de bureau de vote lorsque plusieurs scrutins sont organisés le même jour.

Elle peut aussi ponctuellement être occupée par des privés pour des circonstances familiales particulières.

Des problèmes de chauffage

En 1998, la crèche halte-garderie Les Vercoquins a été créée et s'est installée dans les locaux qu'elle occupe actuellement. Auparavant, une bibliothèque se trouvait dans cette salle. Les élus ont donc dû trouver un autre espace

pour transférer la bibliothèque et c'est donc à cette occasion que fut construite l'actuelle mezzanine, en dessus du garage communal et à laquelle on accède depuis la salle de réunion.

Très rapidement se sont posés des problèmes de chauffage, que les membres du Club Les Jonquilles ont fait régulièrement remonter aux élus. L'équipe municipale actuelle a bien tenté quelques opérations restées sans effet sur le confort. Chauffer la salle de réunion en hiver relève aujourd'hui de la gageure : le volume est trop important pour le système de chauffage actuel, une partie de la chaleur s'évacue dans la mezzanine et le peu de chaleur part aussi à l'extérieur lors de l'ouverture de la grande porte d'entrée.

Par ailleurs, cette salle se dégrade : les sols sont en très mauvais état, le lino étant usé et devant être changé ; l'isolation n'est pas satisfaisante, à la fois au ni-

veau des murs et du sol.

Depuis plusieurs années, le club du 3e âge signale ces problèmes à la mairie. L'équipe municipale a tenté d'apporter des modifications pour solutionner le problème, en vain (installation d'une ventilation...).

Un programme de travaux précis

Face à l'impossibilité de régler ces problèmes à moindre coût, les élus ont donc décidé d'engager des travaux beaucoup plus importants afin de rénover cette salle et de rendre son utilisation plus confortable en hiver.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées et étudiées (fermeture de la mezzanine...). Les élus ont arrêté un programme de travaux qui consiste en :

- la dépose du plancher, des radiateurs et des sanitaires existants
- la pose d'une dalle chauffante et d'un carrelage
- l'isolation des murs
- divers travaux d'électricité, la reprise des sanitaires
- la création d'un accès aux combles

Une meilleure isolation et la reprise du système de chauffage

Le rapport investissement / amélioration a conduit les élus à opter pour un programme médian de travaux. Cette première tranche de travaux n'empêchera cependant pas la réalisation d'une autre phase de travaux, ultérieurement (éventuellement pour fermer la mezzanine et en faire une salle de réunion indépendante...).

Les agents communaux se chargeront des peintures à la fin des travaux et des compléments d'isolation à apporter dans les combles.

Un montant total de travaux de 24 048€ subventionnés à 55%

L'ensemble des travaux se chiffre à 24 048,55€ HT. Nous bénéficions d'une subvention de 55% du dé-



Les entreprises retenues sont les suivantes :

- l'entreprise Blain pour le lot peinture (4 980€ HT)
- l'entreprise Buisson pour la maçonnerie (3 596,55€ HT)
- l'entreprise Lenci pour l'électricité (2 140€ HT)
- l'entreprise Torès pour le chauffage et les sanitaires (8 460€ HT)
- l'entreprise Becherini pour le lot carrelage (4 872€ HT)

partement dans le cadre de l'enveloppe cantonale de patrimoine.

Les travaux ont commencé à la mi-octobre. Un calendrier précis a été établi et la salle devrait être à nouveau opérationnelle à la toute fin de l'année 2010.

En attendant les membres du Club des Jonquilles pourront bénéficier de la salle des fêtes pour leurs réunions hebdomadaires.





LE LOTISSEMENT

Le 11 septembre, sous un soleil radieux, avant le repas des habitants, le lotissement communal Les Forilles a été inauguré, en présence des partenaires financiers et de nombreux habitants. Lou Becan reprend quelques extraits du discours, prononcé à cette occasion.

Genèse

«C'est en novembre 1992 que la municipalité d'alors et son maire Dominique Repellin achète ce terrain de près de 7 000 m² au quartier Les Forilles (...). Le classement en zone constructible intervient en 1996 et c'est au début des années 2000 que le projet de construction d'un lotissement communal se concrétise. En 2001, le conseil municipal délibère en ce sens. Il faudra cependant de nombreuses années avant que ce projet aboutisse ; les élus municipaux et leur maire Alain Drogue devront résoudre deux questions centrales : l'assainissement collectif du bourg d'une part sans lequel aucun projet de lotissement ne peut voir le jour et l'approbation d'un nouveau document d'urbanisme, la carte communale. En 2007, ces



deux conditions étant remplies, les choses s'accélérent alors. Plus rien ne s'opposant à l'aboutissement du projet, l'arrêté de lotir est

délivré par le Préfet fin 2007. Le projet est repris par notre nouvelle municipalité en 2008 ; nous nous sommes attelés à la phase opérationnelle, en faisant réaliser les travaux de viabilisation, récep-

REPERE

LES PARTENAIRES FINANCIERS

*Député Mariton : 30 000€ de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire

*Conseil Général de la Drôme : subvention extension des réseaux d'eau et de voirie

* SDED : maître d'ouvrage des travaux électriques et financeur d'une partie de ces extensions

tionnés en 2009. Puis nous avons enfin pu procéder aux premières ventes de lots.»

Un acte politique

«Construire ce lotissement communal cela n'a pas seulement signifié pour les élus municipaux viabiliser des terrains et créer de nouveaux réseaux. Cette volonté a au contraire constitué un acte politique fort car les élus ont ainsi pu exprimer leur volonté et leurs attentes en matière d'urbanisme et de développement de notre commune.

Nous sommes tous attachés à l'excellence de notre cadre de vie, à la beauté de nos paysages mais nous sommes aussi tous convaincus de la nécessité pour notre village de se développer. C'est la conciliation de ces impératifs, un développement harmonieux et respectueux de notre identité paysagère que les élus ont recherché durant la longue élaboration de ce projet.

En matière d'urbanisme, ce lotissement permet de nous inscrire dans une certaine continuité (...) avec le bâti existant car ces nouvelles constructions permettront l'extension de notre village dans sa partie nord. (...) La proximité du village est un atout et une chance pour les futurs habitants (...) La continuité est aussi une continuité avec les caractéristiques traditionnelles de nos paysages et du bâti. Les hameaux, (...) constituent des éléments forts de cette identité paysagère. Ce lotissement grâce au principe d'un habitat groupé s'inscrit résolument dans cette lignée. (...) le choix délibéré d'un habitat groupé permet aujourd'hui, d'optimiser les dépenses communales (...) la construction et l'entretien des réseaux (...) la desserte en eau, en électricité puis pour l'entretien des routes et leur déneigement, cela évidemment dans un souci de bonne gestion des deniers communaux.

(...) Nous savons tous combien il est aujourd'hui important de trouver un équilibre entre les terrains voués à la construction et les terres agricoles. (...) même si les pressions foncières sont moins fortes ici qu'ailleurs, nous ne pouvons plus être insensibles et indifférents à la question de la préservation de nos terres agricoles.

(...) ne pas produire l'uniformité massive de certains lotissements. Parce cela n'aurait pas été conforme avec ce que sont aujourd'hui nos paysages (...) l'expression d'une certaine diversité au sein du lotissement,

pour une meilleure intégration paysagère. Aidés par des professionnels, la décision a été prise d'autoriser d'une part les maisons traditionnelles, enduites. Mais nous avons aussi tenu compte des nouvelles attentes, des nouvelles tendances. Le bois, élément majeur de nos paysages, a le vent en poupe. Nous avons autorisé les constructions en ossature bois et en madriers.

De nouveaux habitants

Mais l'objectif ultime de ce projet n'était évidemment ni l'architecture ni l'urbanisme. Toutes ces réflexions ont été mises au service du développement de notre commune. L'objectif ultime c'est l'accueil de nouveaux habitants, de nouvelles populations. (...) Nous souhaitons tous que notre village vive, que nos écoles soient remplies, que nos services soient fréquentés et confortés. Toutes ces nobles attentes – qui parmi nous n'y est pas sensible ? – ont expliqué notre volonté de proposer, dans un contexte de flambée des prix, des tarifs de vente abordables. Nous souhaitons, grâce à ce lotissement, mettre l'accession

à la propriété à la portée du plus grand nombre. Tous les élus ont été sensibles à cette dimension sociale. D'ores et déjà, la moitié des lots de notre lotissement est vendue ou en passe de l'être. Et nous sommes très heureux que tous ces lots aient été achetés par des couples qui feront de leur nouvelle maison une résidence

NOUVEAUX HABITANTS

LES PROPRIÉTAIRES OU FUTURS PROPRIÉTAIRES DE LOTS

Monsieur et Madame Vernissac, couple de jeunes retraités arrivant de Rencurel ont construit une maison en madriers. Ce fut la première maison du lotissement.

Mariette Morot-Sir et Ludovic Pin construisent une maison dont l'isolation des murs sera assurée par des ballots de paille. Mariette est professeur, Ludovic accompagnateur sportif.

Un compromis de vente devrait être finalisé avec Camille et Alexandre Michel, tous deux employés de l'entreprise Hydrophy de Saint-Julien.

principale.»

«(...) nous sommes heureux de vous accueillir à Saint-Julien (...) une nouvelle page de l'histoire de notre village que nous écrivons.

«Gens d'ici», nouveaux venus, tout le monde a évidemment sa place à Saint-Julien. Nous sommes toutes et tous très attachés à ce village et au Vercors et je sais qu'ensemble nous oeuvrerons pour préserver son authenticité, son excellence, son dynamisme et lui assurer un développement harmonieux.»



>> LA VIE AU VILLAGE

CA S'EST PASSE ICI...

L'été fut particulièrement riche à Saint-Julien au niveau des animations. Petite rétrospective photo sur quelques temps forts.

Concert organisé
par le café Brochier
sur la place



Concert organisé par des musiciens en résidence
à Rencurel sur la place



Bal folk organisé par le comité des fêtes sur la place



Un grand merci à Madame et Monsieur Coulondre, propriétaires d'une résidence secondaire aux Granges et à leurs amis du groupe «Goulavielle» pour nous avoir gentiment offert ce concert de musique traditionnelle qui a été l'occasion pour beaucoup d'esquisser quelques pas de danses folk!



Départ de la course VTT TransVercors de Saint-Julien



La 21ème édition de la Grande Traversée du Vercors a eu lieu le 5 septembre dernier.

Cette année, le parcours des 60kms en VTT a été organisé, sur les communes de Saint Martin et de Saint Julien en Vercors: les organisateurs ont laissé le soin à Jean Marie CARRON (propriétaire du gîte des Barons) de créer un parcours traversant les communes de Saint Martin et Saint Julien. L'idée de ce parcours était de faire un itinéraire inédit, qui changerait des grandes pistes forestières habituelles. Le beau temps était au rendez vous. 350 Vététistes (amateurs ou confirmés) sont partis de Saint Julien, en direction du Pas de l'allier, pour redescendre sur Saint Martin où un premier ravitaillement leur a permis de reprendre des forces avant de rejoindre la porte d'Herbouilly, lieu commun avec le parcours des 100km, de se ravitailler une deuxième fois avant de repartir sur Corrençon en Vercors, et d'arriver à Villard de Lans. Les bénévoles locaux (supervisés par Patricia Villard et Jean-Marie), les organisateurs, soutenus par la sécurité civile et les CRS montagne, ont permis de faire de cette manifestation un grand succès.

-Gilles C.-



La fête du village organisée par le Comité des Fêtes

Pour cette année le thème de la fête était les jeux d'antan.

Fort du succès de la fête de 2009 le comité des fêtes à l'unanimité a décidé de reprendre ce thème pour le bonheur des tout petits et de leurs parents.

C'est donc avec l'association «festijeux» que plusieurs stands ont été proposés aux enfants et aux visiteurs. Des jeux anciens en bois et des jeux de société ont ravi les enfants qui ont joué tout au long la journée. Un spectacle en milieu de journée a permis aux spectateurs de passer un bon moment devant ces intermittents du spectacle qui ont montré leurs talents de jongleur et de comédien de théâtre.

C'est sous un soleil timide et une température fraîche du début d'après midi que la fête c'est déroulée et ce jusqu'à tard dans la soirée avec comme amuse-bouche un apéro concert animé pour le groupe la Galouvielle. Les visiteurs et habitants de saint julien ont pu écouter cette musique traditionnelle avec des instruments d'époque devant le verre de l'amitié.

La soirée s'est poursuivie après le repas du soir où la soupe au lard et les saucisses, merguez ont connu un vif succès.

C'est vers 21h30 que le traditionnel concert présenté par la sono EXODUS a pris le relais et ce jusque tard dans la nuit.

Nous remercions tous les bénévoles et le comité des fêtes qui ont organisé cette fête du village qui doit rester un moment incontournable de l'été sur la commune de Saint Julien. Un grand bravo pour leur investissement

et nous sommes impatients de connaître le thème de l'année prochaine qui permet aux villageois et aux vacanciers de passer une agréable Journée.

-Pierre H.-



Les premières rencontres cinématographiques Caméra en campagne.



Les 3, 4 et 5 août, un petit air de Croisette régnait sur notre village. Ce n'était certes pas le festival de Cannes, mais la première édition des «Rencontres cinématographiques de Saint-Julien» organisée par l'association «Caméra en campagne» créée pour l'occasion.

Pendant un an environ, Ronald Hubscher –résidant à St Julien pendant les vacances depuis plus de 40 ans-, passionné de cinéma, mais aussi désireux de transmettre ses recherches d'historien concernant le monde rural, a su s'entourer d'une petite équipe et la motiver pour finalement aboutir avec elle, à ces trois jours de festivités.

Pour Ronald, « il s'agit à la fois de renouer avec la tradition des cinéclubs de village et de proposer une réflexion sur la façon dont le cinéma français et étranger a représenté et représente le monde rural ».



Cette année, le thème retenu était « l'étranger » : de l'arrivée des immigrants italiens dans les campagnes françaises, jusqu'à la question d'actualité de l'installation des néo-ruraux et des difficultés d'intégration rencontrées à chaque période.

Pour qu'une telle manifestation puisse avoir lieu, s'est posé dès le départ le problème financier ; projeter des films en public coûte cher. L'équipe aurait aimé –pour des questions de qualité- utiliser des bobines. Mais très vite, il a fallu changer d'idée et se rabattre sur des DVD,

qui eux aussi ont parfois des droits élevés (ex : Une hirondelle a fait le printemps, 800 €). Après débat, le choix s'est porté malgré tout sur l'entrée gratuite, au moins pour la première année.



Grâce à Pierre-Louis Fillet, maire, et à ce moment-là vice-président en charge de la culture, la Communauté de Communes du Vercors, intéressée par le projet autant sur le plan touristique que culturel, a donné rapidement son feu vert financier.

Notons aussi le soutien du Parc Naturel Régional du Vercors et le concours du Ministère de l'Agriculture (notamment pour le prêt gratuit de plusieurs documentaires fort appréciés).

Restait le problème d'une salle des fêtes à l'acoustique très peu favorable à une telle manifestation. Mais grâce aux compétences, à l'ingéniosité, et à la disponibilité de Jeannot Reverbel (directeur de la Maison

des Jeunes de Villard de Lans), lui-même aidé d'une petite équipe, une salle de cinéma tout à fait honorable fut bientôt mise à la disposition du public.



C'est ainsi que pendant 3 jours, environ 600 personnes –habitants de St Julien, du Plateau du Vercors et touristes- ont pu apprécier la riche programmation proposée : « la fiancée du pirate » de Nelly Kaplan, « le Christ s'est arrêté à Eboli » de Rosi, « Toni » de Jean Renoir ; programmation à laquelle se sont ajoutés des documentaires poignants qui ont parfois décroché des larmes à certains spectateurs, notamment « les Laissés pour compte » de Doillon, à propos des célibataires dans le Diois.

Chaque film, précédé d'une présentation critique de Ronald Hubscher était suivi d'un débat permettant au public d'interve-

nir pour enrichir la réflexion.

Ces trois jours passèrent très vite, trop vite ! Heureusement un concert de Jazz offert une fois encore par Denis Poitou et son trio, sans oublier les crêpes du Comité des Fêtes, ont permis de terminer ces Rencontres sans trop de nostalgie... car, il faut bien le reconnaître : nous aurions aimé que cela continue encore et encore.

Après le dernier film, certains pensaient déjà à l'avenir en proposant des thèmes. L'équipe de préparation espère « grossir » pour organiser l'année prochaine « Les 2e Rencontres cinématographiques de Saint-Julien ».

-Françoise Ch.-



Le repas des habitants

Une nouvelle édition du repas des habitants a réuni plus de 140 personnes le 11 septembre, pour une fois sous un soleil radieux qui a permis à tous les participants de passer un excellent moment. Un grand merci au Comité des Fêtes qui cette année encore a assuré l'organisation du repas!



Quelques sorties et animations de nos aînés...



Ci-dessus sortie au lac de Paladru
Ci-contre repas - barbecue à l'aire de pique nique...



Sans oublier, le concert du Festival des Chapelles, le concert donné par Yvon Achard au profit de l'association Saint-Blaise et le concert Musiques en Vercors, tous les trois organisés à l'église!

A VOS AGENDAS! NOVEMBRE-DECEMBRE

Date	Lieu	Manifestation
Lundi 15 novembre à 20h	Mairie	Conseil municipal
Samedi 20 novembre à 19h	Salle des fêtes de Saint-Martin-en-Vercors	Loto des écoles
Samedi 27 novembre à 14h	Salle des fêtes de Saint-Julien-en-Vercors	Concours de coinche organisé par les Amis de St Blaise
Samedi 4 décembre à 19h30	Salle des fêtes de Saint-Martin-en-Vercors	Soirée cabaret organisée par l'Association des Parents d'Elèves
Dimanche 5 décembre	Place de la fontaine, Saint-Julien	Matinée boudin organisée par le Comité des Fêtes
Lundi 13 décembre à 20h	Mairie	Conseil municipal

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Par l'action de leurs bénévoles, elles font vivre notre village et contribuent à son animation. *Lou Becan* ouvre ses colonnes à toutes nos associations communales.

L'ACCA - Association agréée de chasse

Président : Jean-Pierre Faure

«Lors de la dernière assemblée générale de notre association qui a eu lieu le 5 juin 2010, à la maison de la chasse, les membres ont souhaité que l'association aménage l'extérieur de leur cabane avant l'automne et finissent les travaux d'élagage commencés l'année précédente. Pour réaliser le projet, deux demi-journées ont suffi pour faire des dalles et autres travaux autour de la maison de la chasse. En récompense de leur travail, après chaque corvée, nos



chasseurs bénévoles ont eu droit à un casse croûte bien mérité qui s'est déroulé dans la bonne humeur. En ce qui concerne la finition de l'élagage du sentier du Pas de l'Allier, le travail a eu lieu le 4 septembre 2010 au matin. Pour clôturer cette matinée, la dé-

livrance des cartes membres de l'association s'est déroulée à la maison de la chasse. D'autres projets et activités seront programmés cet automne. Pour information, l'ouverture de la chasse pour notre association a eu lieu le 12 septembre 2010 au matin.»

Repas de la chasse et des propriétaires le 19 juin

Le Comité des Fêtes

«Malgré l'engouement des bénévoles et du comité des fêtes, il est à noter que les résultats ne sont pas satisfaisants, baisse de la fréquentation, temps médiocre, thème de la fête (2eme année consécutive) et enfin des comptes tout juste à l'équilibre. Il faut aussi signaler qu'une certaine lassitude commence à se faire sentir du fait de ces mauvais résultats. Lors de la dernière AG du comité des fêtes toutes ces questions ont été posées et une éventuelle remise en question du maintien de cette fête a été abordée.

Il est primordial que toutes les bonnes âmes du village s'investissent pour que cette journée soit maintenue l'année prochaine. C'est pourquoi n'hésitez pas à vous faire connaître afin d'aider, d'apporter de nouvelles idées pour que cette fête soit maintenue pour le bien de tous. N'oubliez pas que cela anime le village et sans animation de ce type, c'est tout un village qui se meurt.»

-Pierre H.-



QUALITE DE L'EAU EN LIGNE SUR INTERNET

Si la qualité de l'eau du réseau communal vous intéresse ou vous préoccupe, vous pouvez consulter en ligne les rapports de contrôle effectués régulièrement pour le compte de toutes les communes de France par les services sanitaires. Tous ces rapports se trouvent sur le site

www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

ETAT-CIVIL

Juillet-octobre 2010

Mariage

* Pierre-Louis Fillet et Nadège Michel se sont mariés le 18 septembre 2010.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique.
Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture.
Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h.
Inscription préalable obligatoire
Contact au 04 75 45 51 09

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12 h.
Tel : 04 75 45 52 23
Fax : 04 75 45 52 91
Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienvercors.fr
Permanence du maire : sur rendez-vous.

Déchetterie intercommunale

à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h,
jeudi de 10h à 11h30 et de 13h30 à 16h
et samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La

Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.

Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Club des Aînés Ruraux

Les Jonquilles

Reprise des activités depuis le mois d'octobre. Rendez-vous tous les mercredis à la salle des fêtes jusqu'en janvier.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard, Françoise Chatelan,
Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,
Pierre-Louis Fillet, Delphine Grève,
Pierre Hustache, Nadège Fillet.
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.